

Bureau du 24 janvier 2005

Décision n° B-2005-2890

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Place Lazare Goujon - Aménagement - Mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC) - Autorisation de signer le marché de maîtrise d'oeuvre**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 13 janvier 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2003-1907 en date du 1er décembre 2003, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres restreint dont la commission siège en jury, conformément à l'article 74 du code des marchés publics, pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre concernant une mission OPC, pour le projet d'aménagement de la place Lazare Goujon à Villeurbanne.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, après examen des offres sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation, la commission siégeant en jury le 10 décembre 2004 a classé première l'offre de l'entreprise Rodet Conseils pour un montant de 24 380 HT, soit 29 158,48 TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 33, 60 à 64 et 74 du code des marchés publics ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC) pour l'aménagement de la place Lazare Goujon à Villeurbanne et tous les actes contractuels afférents avec l'entreprise Rodet Conseils pour un montant de 24 380 HT, soit 29 158,48 TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme individualisée les 10 juin 2002, 20 octobre 2003 et 13 décembre 2004, sur l'opération n° 398 - Villeurbanne : aménagement de la place Lazare Goujon, pour un montant total de 4 892 513 en dépenses et 1 740 000 en recettes.

3° - Les sommes à payer seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2005 et suivants - compte 231 510 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,